

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2018**

Délibération
n° 2018.03.098

Participation
financière aux 3 pôles
enfance-jeunesse
Champniers
/BrieJauldes/
ASBAMAVIS

LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Isabelle LAGRANGE à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

**DELIBERATION
N° 2018.03.098**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-
GUILLEMETEAU

PARTICIPATION FINANCIERE AUX 3 POLES ENFANCE-JEUNESSE CHAMPNIERS /BRIEJAULDES/ ASBAMAVIS

Considérant la compétence facultative « Enfance Jeunesse » qui s'exerce sur le territoire des communes d'Asnières sur Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle ;

Considérant la délibération n° 338 du 29 juin 2017 approuvant la participation financière d'un montant de 138 000 € aux trois « Gestionnaires Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) » du territoire, à savoir :

- le **pôle Ouest** (ou SIVOM AsBaMaVis), constitué des communes d'Asnières sur Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle ;
- le **pôle Centre**, constitué des communes de Brie et Jauldes ;
- le **pôle Est**, constitué de la commune de Champniers.

Considérant la convention « subvention enfance jeunesse » permettant le versement annuel de la subvention Enfance-Jeunesse, signée le 6 septembre 2016 par les 9 partenaires concernés et définissant le cadre général et les engagements réciproques dans le cadre de la politique enfance jeunesse ;

Considérant l'avenant à la convention « subvention enfance jeunesse » n°1 du 7 décembre 2016 qui porte la durée de la convention de 1 à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant l'annexe II de la convention « subvention enfance jeunesse » et de son avenant, qui précise le montant annuel attribué à chaque pôle ;

Les montants à verser annuellement et individuellement aux 3 pôles gestionnaires d'ALSH sont les suivants :

Pôle AsBaMaVis pour un total de 45 873 € :

- Asnières sur Nouère : 4 562 €
- Balzac : 5 163 €
- Marsac : 3 765 €
- Vindelle : 4 713 €
- SIVOM Asbamavis : 27 670 €

Pôle Brie / Jauldes : Soit un total de 47 577 €

- Brie : 44 096 €
- Jauldes : 3 481 €

Pôle de Champniers : 44 550 €

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 7 mars 2018,

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées. Gilbert CAMPO, Bruno PROUX, Jean-Marie ACQUIER, Jeanne FILLOUX, Michel BUISSON et Eric SAVIN ne prennent part ni au débat ni au vote.

Je vous propose :

D'APPROUVER la participation financière aux 3 pôles Enfance Jeunesse mentionnés ci-dessus pour un montant total de 138 000 €;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer les documents afférents.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – Chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 mars 2018	<u>Affiché le :</u> 26 mars 2018